

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-11-20-09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAINE A., Mme FIHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L

Était absent excusé : Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LE MUSÉE DE L'HORLOGERIE ET L'ASSOCIATION D'HORLOGERIE ALIERMONTAISE

Dans le cadre du projet scientifique et culturel (PSC) 2023-2032 du Musée de l'Horlogerie, un des axes préconise la formalisation des partenariats stratégiques. Cette formalisation sera réalisée, en premier lieu, avec le partenaire historique du musée : l'Association d'Horlogerie Aliermontaise (AHA), avec la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures.

Cette convention vient compléter l'annexe du PSC, listant les collaborations entre le Musée de l'Horlogerie et l'AHA, dont les acquisitions. La convention précise les rôles, missions, droits et devoir des partenaires, et fixe les modalités de leur partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Projet Scientifique et culturel 2023-2032 du musée de l'horlogerie de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 6 novembre 2024,

Considérant l'avis favorable de l'assemblée générale de l'AHA qui s'est réunie le 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte et valide la convention entre le Musée de l'Horlogerie de Saint-Nicolas d'Aliermont et l'Association d'Horlogerie Aliermontaise,
- Autorise Madame le maire à signer la convention de partenariat et prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

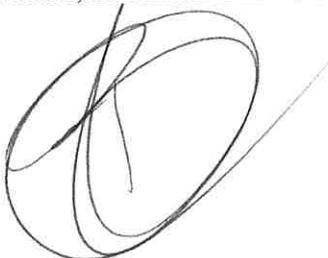
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

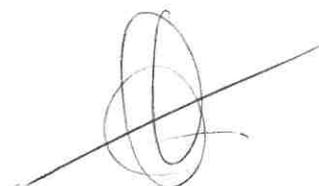
Au registre sont les signatures,

Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.